

Glücksbiërg, un duché fantôme ? Un titre de duc « politique » ?

Jean RUDELLE, mars 2026

Un titre unique et très singulier dans l'histoire du Danemark !

Vous vous posez quelques questions ? Voici un bouquet de réponses !



Pourquoi un titre de duc ?

Une initiative du comte ?

Pourquoi Louis XVIII ne le donne-t-il pas en 1818 ?

Pourquoi un titre étranger ?

Un duché inexistant ?

Choisir un nom prononçable en français ?

Un majorat ?

Des armoiries hybrides ?

Un différent bi-national financier de plusieurs millions ?

Une transmission à tous les fils ?

Si l'Histoire nous apprend depuis toujours que le premier titre de duc qui fut celui d'Elie Decazes fut voulu par une tante de la future duchesse, désirant un duc et rien d'autre pour sa nièce, la vérité ainsi dite n'est sans doute que partielle. Ce titre fut une condition impérieuse pour le mariage, mais on apprend dans les lignes suivantes que la politique fut un élément tout aussi essentiel. Nous avons rencontré des danois, bien placés pour compléter l'éclairage peut-être trop hexagonal qui est le nôtre.

Hertugon af Glücksbiërg.

af
Axel Hansen.

Den 31. August 1912 døde den tredie Hertug af Glücksbiërg, en fransk Hertug med et dansk Navn, der aldrig har slaaet Rod i vort Folks Bevidsthed.

I Adelskalenderen vil det derimod findes, under Henvisning til den Kendsgærmning, at den franske Politiminister Grev Decazes i 1818 udnævntes til dansk Hertug af Kong Frederik den Sjette.

Foranledningen hertil har man i Almindelighed søgt i et vist Slægtskab mellem det første hertugelige Par og det danske Kongehus¹⁾, men Sagen er iøvrigt aldrig bleven behandlet fra dansk Side. Derimod har den franske Historiker Ernest Daudet givet en Skildring af disse Forhold, med Benyttelse af saavel Decazes' som hans Hustrus efterladte Optegnelser og Breve.

I Begyndelsen af 1818, fortæller Daudet²⁾, var Decazes

¹⁾ H. P. Giëssing fortalte, at Decazes paa modrene Side var af glücksborgsk Afstamning, og denne Forklaring har siden stadig holdt sig. H. P. Giëssing: Kong Christian den Ottendes Regjeringshistorie. Kbh. 1852. S. 414. Fodnote.

²⁾ Ernest Daudet: Louis XVIII et le duc Decazes. Paris 1899. S. 206—207, 228—236.
Historisk Tidsskrift, 8 B. V.

Axel Hansen¹, premier rencontré, publie en 1915, un article sobrement intitulé **Le duc de Glücksbiërg**. La publication est faite dans un volume de **Historisk Tidsskrift**, revue historique danoise, la plus ancienne et la principale revue académique publiant des recherches originales sur des sujets historiques variés. Ce texte est disponible² sur le site Tidsskrift.dk, portail national de la Bibliothèque royale danoise pour la publication de revues académiques, scientifiques et culturelles en texte intégral numérique. Le texte est bien évidemment en danois. Et nous avons fait appel à une traduction en ligne pour en prendre connaissance (ChatGpt avec quelques approximations).

¹ Axel Hansen, l'auteur danois de l'article dans Historisk Tidsskrift (1915), était un contributeur académique ou un historien/chercheur actif à cette époque, mais il n'existe pas de biographie complète bien documentée et publiée dans les références historiques danoises modernes que l'on peut retrouver en ligne. (d'après IA ChatGpt)

² <https://tidsskrift.dk/historisktidsskrift/article/view/55123>

Pour conclure ce mariage il faut prendre l'initiative de demander un titre de duc à Frédéric VI, roi du Danemark, car passer de comte à duc, c'est faire un (trop) grand pas en France ! Et la situation politique ne permet pas à Louis XVIII d'envisager un tel séisme en promouvant son protégé ministre très contesté ! Alex Hansen va donc nous expliquer l'importance du titre danois, qui prépare et facilitera une future nomination ducale française. Il y a aussi à cette période le litige franco-danois relatif à l'indemnisation due par la France pour donner suite à sa présence au Danemark en 1808. Mélanger quelques millions à cette demande de titre de duc devient compliqué. On apprendra que le nom même de duché importera peu, pourvu que ce soit assez facile à prononcer en français. Ce sera donc Glücksbiërg, qui n'existe nulle part au Danemark ! Donc *duc de... rien* ? Mais la tante de la future duchesse est alors ravie et promet sa contribution financière au majorat. Il y aura enfin nous apprend Alex Hansen quelques difficultés relatives à ce majorat et à la succession du titre.

L'article d'Axel Hansen constitue une source primaire. Il sera très souvent cité et repris par les auteurs danois.

I

Le duc de Glücksbiërg³. Axel Hansen 1915-01-01

**Journal historique 8. Série, Volume V
(1914 - 1915)**

Revue historique (1914)

³ Nous avons conservé les écritures rencontrées dans les originaux et la typographie particulière du traducteur, ChatGpt. Les renvois de notes en bas de page figurent en fin de texte.

Le duc de Glücksbiereg

Axel Hansen

Le 31 août 1912 mourut le troisième duc de Glücksbiereg, un duc français portant un nom danois, qui ne s'est jamais enraciné dans la conscience de notre peuple.

Dans l'Almanach de la noblesse, en revanche, on le trouvera mentionné, avec renvoi au fait que le ministre français de la Police, le comte Decazes, fut en 1818 nommé duc danois par le roi Frédéric VI.

On a généralement cherché la raison de cette nomination dans un certain lien de parenté entre le premier couple ducal et la maison royale danoise¹, mais l'affaire n'a jamais été examinée du point de vue danois. En revanche, l'historien français Ernest Daudet a donné une description de ces circonstances, en utilisant aussi bien les notes et papiers laissés par Decazes que ceux de son épouse.

Au début de l'année 1818, raconte Daudet², Decazes commença à songer à un nouveau mariage³, et l'on attira alors son attention sur Égédie, la fille de seize ans du comte de Sainte-Aulaire, comme un parti convenable à tous égards. Il suivit ce conseil et, en mars de la même année, demanda la main de la comtesse.

L'affaire présentait toutefois certaines difficultés, car la famille s'occupait depuis quelque temps déjà de trouver une alliance digne du rang de la jeune fille. La grand-mère penchait pour un prince de Liechtenstein, tandis que sa sœur, la duchesse douairière sans enfant de Brunswick-Bevern⁴ — dont il fallait tenir compte en tant que tante héritière — protégeait le prince de Bentheim, neveu de son dernier mari. Enfin, le père et sa mère étaient favorables à une alliance avec un duc français et avaient engagé des négociations à ce sujet, visant le mariage de leur fille avec le fils et héritier de celui-ci. Assez rapidement toutefois, Sainte-Aulaire se rallia au nouveau parti, qui semblait promettre à sa fille un avenir si brillant. Quant à la duchesse de Brunswick-Bevern, il pensait que la principale objection serait levée si l'on parvenait à faire nommer Decazes duc par le roi Louis XVIII. Celui-ci s'opposa cependant à toute démarche en ce sens, et l'on obtint alors du roi qu'il adressât une lettre à la duchesse, dans laquelle il exprimait ses sentiments les plus chaleureux et ses meilleurs vœux pour le ministre. Muni de cette lettre, Sainte-Aulaire se rendit à Glücksborg.

Malgré cela, la duchesse se montra d'abord tout sauf bien disposée, et ce ne fut que lorsque le roi Frédéric VI, à sa demande, eut nommé le futur époux duc de « Glücksberg », qu'elle céda et promit d'assister au mariage.

Jusqu'à-là, selon Daudet. Il ne donne cependant aucune réponse à la question de savoir pourquoi Frédéric VI se laissa entraîner à une démarche aussi extraordinaire, et, du point de vue danois, son récit laisse tant d'intermédiaires dans l'ombre qu'il appelle un complément. Avant cela, toutefois, quelques lignes sur l'homme autour duquel tout se concentre.

Élie Decazes était de naissance noble, né en 1780 dans la région de la Gironde. Il étudia le droit et devint membre d'un tribunal parisien, tout en occupant simultanément un poste de secrétaire, successivement auprès de Laetitia Bonaparte, de la reine Hortense et du roi Louis de Hollande. Ce n'est qu'après 1810 qu'il put se consacrer pleinement à sa fonction de magistrat, sans pour autant rompre ses relations avec les divers membres de la famille impériale. Il ne se sentit cependant pas attiré par l'Empereur lui-même et ne reçut de sa part aucun signe de faveur particulière. Il lui fut donc facile de se rallier à la cause des Bourbons, et tandis qu'il se tenait à l'écart de Paris durant les Cent-Jours, on le revit aussitôt après Waterloo, se jetant avec énergie et détermination dans le travail au service du roi, ce qui attira l'attention sur lui et conduisit à sa nomination comme préfet de police. À ce titre, il entra en contact étroit avec le roi, qui lui accorda rapidement une confiance illimitée. Après avoir été nommé ministre de la Police par intérim lors du départ de Fouché en septembre 1815, il conserva le portefeuille lorsque le duc de Richelieu forma un nouveau gouvernement avant la fin du mois.

Là aussi, il s'imposa aussitôt. Il devint l'homme fort du ministère, la cible des attaques constantes de l'opposition, mais plus que tout autre en possession de la faveur du roi, laquelle se manifesta publiquement par sa nomination comme comte en 1816 et comme pair en janvier 1818. Peu de gens savaient à quel point la relation entre le roi et le ministre était étroite, mais parmi les mieux informés figurait le ministre danois, qui pouvait rapporter en avril 1818⁵ que, pour les seuls mois de juin à septembre 1816, Decazes avait reçu plus de 1 200 lettres du roi, et qu'à cette époque il ne se passait pas un seul jour sans qu'une dizaine de lettres ne fussent échangées entre eux, toutes dans la forme la plus intime. Ces chiffres sont peut-être exagérés, mais l'impression qu'ils donnent est pleinement confirmée par le récit de Daudet⁶ : chaque matin, Decazes envoyait son dossier au roi, chaque soir il se présentait en personne ; et pourtant, au cours de la journée, on correspondait encore sur les affaires les plus diverses, politiques comme privées, une correspondance imprégnée, du côté du roi, du sentiment le plus chaleureux, d'une tendresse presque paternelle. « Mon cher fils », « mon cher enfant », « mon cher Élie » — tels sont les termes dont le roi l'appelle le plus souvent, y ajoutant des phrases comme : « Tu sais combien je t'aime » ou « Tu sais ce que ton Louis est pour toi ». De tels sentiments devaient se manifester tout particulièrement à l'occasion du mariage prochain de Decazes.

On a mentionné comment le roi consentit à écrire à la duchesse de Brunswick-Bevern. Il s'agit maintenant de voir comment, quelques jours plus tard, il se laissa pousser à faire un pas encore plus audacieux, en empruntant une voie entièrement différente, que Daudet n'a pas connue, mais qui fut néanmoins celle qui conduisit au but. Le récit en est dû au ministre danois à Paris, le général Waltersdorf⁷.

Le soir du 20 avril, Decazes se rendit chez Waltersdorf, avec lequel il entretenait des relations très amicales. Dans les dépêches du ministre, Decazes est le plus souvent appelé « mon ami le ministre de la Police », et de son côté, Decazes mentionne à l'occasion que Waltersdorf lui avait toujours témoigné de la bienveillance, même à l'époque où il occupait encore une position peu en vue. C'est aussi, dit-il au début de l'entretien, en ami qu'il venait maintenant demander conseil à Waltersdorf, expliquant combien l'alliance avec la comtesse de Sainte-Aulaire serait à la fois honorable et avantageuse, mais aussi quelles difficultés elle présentait. Certes, le roi avait voulu, pour y remédier, le faire duc, mais il n'avait pu accepter une telle marque de faveur tant que le maréchal Saint-Cyr n'avait pas atteint le même rang. Il demandait donc si

Waltersdorf ne pensait pas possible que le roi de Danemark, par amitié pour le roi de France, en considération du dévouement et du succès avec lesquels lui, Decazes, avait servi ce dernier, et enfin comme conséquence de la bienveillance que Frédéric VI avait toujours témoignée à la duchesse de Brunswick-Bevern, voulût bien « transférer ses titres » sur lui, par son mariage avec Mlle de Sainte-Aulaire.

Waltersdorf fit aussitôt observer que, autant qu'il le savait, la duchesse de Brunswick-Bevern ne disposait du château ducal de Glücksborg qu'en tant que veuve du dernier duc de Glücksborg, et qu'elle ne possédait par ailleurs ni titre ni biens dont le roi pût disposer. Toutefois, il était convaincu que Frédéric VI se sentirait toujours heureux de pouvoir donner au roi de France des preuves de son amitié, et il promit finalement de rapporter l'affaire confidentiellement et de « réfléchir à des moyens de satisfaire le souhait de Sa Majesté Très Chrétienne ».

Decazes avait mentionné au cours de l'entretien que le roi Louis lui-même parlerait de l'affaire à Waltersdorf, probablement dès le lendemain, lors de l'audience du corps diplomatique ; et c'est effectivement ce qui se produisit. Le roi s'approcha de lui, écrit Waltersdorf, « avec une mine douce et enjouée », et après s'être enquis de la santé des souverains danois, il fit allusion à la conversation de la veille, dont l'objet, disait-il, l'intéressait au plus haut point, ajoutant que cette déclaration n'était pas destinée au ministre seul⁸.

Le lendemain avait lieu la réception du ministre de la Police, et Waltersdorf s'y rendit comme à l'ordinaire. Afin de ne pas paraître vouloir s'imposer dans la situation particulière où il se trouvait, il se retira cependant assez rapidement, ce qui fournit le prétexte à une nouvelle visite à la légation danoise.

Cette fois-ci, ce fut Sainte-Aulaire qui se présenta, provoqué par la froideur que Waltersdorf avait manifestée à l'égard de Decazes lors de la réception, et que ni ce dernier ni le roi — auprès de qui Sainte-Aulaire venait de se rendre — n'avaient su s'expliquer. Après avoir de nouveau assuré que Waltersdorf ne pouvait se représenter l'ardeur avec laquelle le roi s'intéressait à l'affaire, il en vint à l'essentiel : ce qui importait, c'était que Decazes devînt duc. Or, en France, le passage de comte à duc constituait un saut considérable, qui provoquerait beaucoup de protestations si Decazes atteignait soudain un tel rang. C'est pourquoi on avait songé, à titre de transition, à lui procurer un titre ducal étranger, comme cela avait été le cas pour le comte de Périgord, nommé duc de Dino par le roi de Naples. On avait pensé que le mariage avec la nièce de la duchesse de Brunswick-Bevern pouvait en fournir l'occasion. Toutefois, ce n'était pas précisément le nom de Glücksborg que l'on désirait, si le roi de Danemark ne le jugeait pas approprié. On avait, si possible, envisagé d'arranger les choses de telle manière que Frédéric VI fît savoir à la duchesse que, si elle consentait à donner un domaine en dot à Mlle de Sainte-Aulaire, il y attacherait, comme preuve de son amitié et de sa faveur, le titre de duc, au profit du comte Decazes et de ses descendants mâles. D'accord avec le roi et avec Decazes, Sainte-Aulaire partirait dans les quatorze jours pour Glücksborg afin d'amener la duchesse à faire les démarches nécessaires, puis se rendrait à Copenhague pour présenter sa requête à Frédéric VI.

Le dimanche suivant, Waltersdorf était invité chez Decazes, où, au cours d'un entretien d'une heure, il reçut à nouveau la preuve de l'intérêt du roi pour l'affaire ; et le mardi, ce fut encore le tour de Sainte-Aulaire, cette fois à propos du voyage.

Il parla de la lettre du roi à la duchesse et souligna de nouveau que seule la question du titre honorifique importait, et cela uniquement en considération de la position de Decazes en France. Du reste, il avait pensé demander à la duchesse de se rendre elle-même à Copenhague, mais Waltersdorf assura que l'amitié de Frédéric VI pour le roi de France serait de loin le meilleur avocat.

En conséquence, la duchesse fut entièrement laissée de côté, et tout fut fondé sur le rapport du ministre. Sainte-Aulaire ne devait pas révéler à la duchesse le moindre détail de l'objectif essentiel de son voyage, mais, aussitôt arrivé à Glücksborg, le ministre des Affaires étrangères Rosenkrantz devait lui envoyer une lettre de recommandation rédigée par Waltersdorf, accompagnée de quelques compliments généraux. Si ce qui était souhaité se révélait impossible, Rosenkrantz devait se borner à des formules de politesse ; mais si cela était réalisable, il devait ajouter qu'il espérait voir Sainte-Aulaire à Copenhague. Ce n'est qu'alors que celui-ci mettrait la duchesse au courant de l'ensemble de l'affaire, ferait rédiger une requête et répondrait à l'invitation du ministre.

C'est ainsi que les choses se passèrent⁹, et Waltersdorf ne cacha pas sa crainte que l'intervention du roi de France ne rendît la position de notre gouvernement plus difficile, ajoutant pour s'excuser qu'il n'avait pas été en mesure d'empêcher l'apparition de l'affaire¹⁰. Il n'avait toutefois pas tenté de le faire, et l'ardeur avec laquelle il adopta au contraire l'idée apparaît clairement dans ses lettres à Rosenkrantz.

Dans un premier temps, il exprime certes son étonnement devant la requête, mais il se demande aussitôt : peut-elle être accordée, et comment ? Et il poursuit lui-même la réponse : si l'on donnait au futur époux le titre souhaité, portant le nom du domaine qui devrait en tout état de cause être acquis, et avec le rang n° 13 dans la première classe ou n° 1 dans la seconde¹¹, alors « le mal ne serait peut-être pas très grand ». Il ne dissimule pas non plus que, « pour plusieurs raisons », il lui serait agréable que l'affaire pût aboutir, ou, comme il l'exprime ailleurs, qu'il « en sorte avec honneur » ; et il finit par demander expressément au ministre des Affaires étrangères de se faire l'avocat de la réalisation du projet¹².

La correspondance donne l'impression de l'enthousiasme du ministre à l'idée qu'il lui soit échu de rendre à « l'ami des amis », le roi Louis, un service d'une telle importance, ainsi que de son attente d'être aussi bien vu à la cour qu'envié dans le cercle de ses collègues. Mais, en termes de bénéfice direct, rien n'était à signaler. En revanche, s'il était venu avec cette demande quatorze jours ou trois semaines plus tôt, il aurait cherché, « d'une manière indirecte, mais avec délicatesse, à la rendre, si possible, fructueuse »¹³.

Ce à quoi il est fait allusion ici est l'affaire des réclamations dano-françaises. Elle durait depuis longtemps et avait causé bien des difficultés.

Nos créances se répartissaient, selon leur origine, en deux groupes : les demandes d'indemnisation de sujets danois pour un total de 19 048 323 francs 92 centimes, et la créance de notre gouvernement de 24 535 161 francs 32 centimes résultant du séjour des troupes françaises au Danemark en 1808. Tandis que nos efforts visaient à faire traiter les deux créances conjointement, avec disposition à accepter une réduction appropriée des montants contre un règlement global, la partie française soutenait que le traité de Paris ne concernait que l'indemnisation des sujets des

différents États, et non celle des États eux-mêmes. Ces revendications étaient nombreuses et complexes, et après qu'une commission française eut longtemps travaillé à en examiner la plus ou moins grande légitimité, des négociations furent ouvertes au début de 1818 sur la fixation des sommes d'indemnisation, avec Wellington comme arbitre. Ce n'est toutefois qu'en avril que les négociations commencèrent réellement pour ce qui nous concernait. Sur les 19 millions réclamés, la commission avait rejeté des créances pour près d'un million et demi et réduit le montant restant de manière si drastique que non seulement Waltersdorf, mais aussi Wellington, protestèrent. Le 25 avril, les travaux furent achevés et l'indemnité fixée à 7 millions de francs, un résultat qui était tout sauf satisfaisant.

La situation était encore pire pour la réclamation royale. En vain Waltersdorf avait-il démontré que notre créance n'était pas affectée par les dispositions du traité de Paris, et que non seulement l'Empire, mais aussi le Royaume avaient reconnu son bien-fondé. En vain également Wellington s'était-il officieusement saisi de l'affaire et, selon ses propres dires, avait-il tout fait pour amener Richelieu à liquider notre créance, notamment en faisant valoir que le Danemark se contenterait certainement de 4 à 5 millions en échange d'un règlement rapide. À la fin de mars, Wellington fit savoir que Richelieu avait catégoriquement rejeté toute discussion sur la réclamation danoise¹⁴, et une semaine plus tard, celui-ci déclara lui-même, lors d'un entretien fortuit avec Waltersdorf, que la France était totalement épuisée et absolument incapable de payer¹⁵.

Ainsi en étaient encore les choses lorsque Waltersdorf reçut la démarche de Decazes et de Sainte-Aulaire. La déclaration citée plus haut ne trahit aucune confiance excessive dans la possibilité qu'il aurait eue, à un stade antérieur, d'exploiter cette démarche au service de l'affaire des réclamations, et l'idée qu'il pût maintenant réussir mieux qu'à la fin mars — lorsqu'il avait vainement tenté d'amener Decazes à plaider notre cause — lui paraissait également exclue. Sans appui dans des arguments nouveaux et décisifs, une participation même très chaleureuse de la part de Decazes ne pourrait modifier le point de vue de Richelieu, et Decazes lui-même devait s'efforcer d'éviter toute action qui pût faire apparaître la nomination sous un autre jour que celui qui était voulu.

Une fois encore, Waltersdorf se tourna néanmoins vers Richelieu et reçut, le 30 avril, une confirmation officielle du refus déjà donné oralement. Le même jour partit enfin le courrier, apportant à notre ministre des Affaires étrangères à la fois le malheureux résultat des réclamations et — la demande de faire du favori du roi de France un duc danois.

Il ne semblait guère que ce fût le moment opportun. Mais, d'un autre côté, la question se posait de savoir si l'intéressé n'était pas malgré tout un homme qu'il convenait de ne pas repousser, lorsqu'une occasion se présentait de l'attirer à soi. La santé de Richelieu était déclinante, et des rumeurs annonçaient déjà son retrait prochain. Personne ne doutait que, dans ce cas, Decazes fût tout désigné pour devenir chef du gouvernement, en raison de ses capacités et de son influence auprès du roi, et Waltersdorf estimait en outre pouvoir affirmer avec certitude qu'il assumerait également le portefeuille des Affaires étrangères¹⁶. Ce point en particulier devait avoir de l'importance pour Rosenkrantz, notamment en ce qui concernait les 24 millions, car il ne considérait pas cette affaire comme définitivement close par la réponse de Richelieu¹⁷. Il se laissa rapidement convaincre par l'idée, et, par le choix du nom « Glyksberg », il souligna encore davantage la tactique indiquée par

Waltersdorf, selon laquelle tout devait, de notre côté, « paraître n'avoir été fait que pour l'amour de la duchesse de Brunswick-Bevern », tandis que Waltersdorf avait envisagé des noms comme Trolle, Banner, Lessøe ou quelque chose en « -borg » ou « -skiold », peu importe lequel, pourvu que cela sonnât bien en français et ne fût pas trop difficile à prononcer¹⁸.

Le 15 mai, l'affaire fut soumise au roi, et une semaine plus tard Rosenkrantz put écrire que la requête avait été bien accueillie et que l'on était disposé à satisfaire le souhait de l'intéressé ; à cette occasion, le roi Louis exprima personnellement à Waltersdorf sa satisfaction¹⁹. À la fin du mois, la décision définitive fut prise, et après que Sainte-Aulaire fut arrivé à Copenhague²⁰ et que les détails de l'affaire eurent été réglés, Rosenkrantz adressa le 8 juin au président Kaas, au sein de la Chancellerie danoise, une communication officielle sur ce qui avait été décidé, avec l'ordre de faire préparer un projet de rescrit royal relatif à la nomination.

Rosenkrantz n'était toutefois pas entièrement satisfait de l'arrangement adopté, le roi ayant hésité à accorder à Decazes la place dans l'ordre des rangs qu'il jugeait « absolument indispensable » si un pas aussi exceptionnel devait être accompli « en considération de l'intervention du roi de France ». Avoir simplement le même rang qu'un grand-croix de l'ordre de Dannebrog, écrivait-il le soir même à Kaas, ne semblerait guère être un motif très parlant pour le roi de France afin de faire sortir le comte de Cazes de la classe des comtes français, alors que c'était précisément à cela que devait servir « la grande complaisance de notre roi ».

Kaas chargea le député Gold de rédiger le projet de rescrit, lequel devint presque mot pour mot une reproduction de la communication officielle du ministre des Affaires étrangères, mais de telle manière que Gold y avait souligné tout ce qui concernait la duchesse de Brunswick-Bevern, de façon à ce que cela pût, si le roi le souhaitait, être supprimé sans nuire à la cohérence du texte — suggestion qui ne fut pas suivie, mais qui éclaire de manière singulière l'étroitesse du cercle des personnes pleinement informées²¹.

Le 12 juin, le roi signa le rescrit. Celui-ci était adressé à la Chancellerie danoise et avait la teneur suivante²² :

Frédéric VI, par la grâce de Dieu, etc.

Notre faveur toute particulière !

Nous vous faisons savoir par la présente qu'il Nous a plu, à la requête de la duchesse douairière de Brunswick-Lunebourg-Bevern, de conférer au comte Élie de Cazes, pair de France, ministre royal français, secrétaire d'État et ministre de la Police, qui épouse l'arrière-petite-fille de la duchesse douairière, la comtesse de Sainte-Aulaire, le droit d'indigénat dans Nos États, avec le titre de **duc de Glücksbjerg**²³ et avec un rang supérieur à celui de Nos comtes féodaux ; ledit titre et ledit rang devant être héréditaires dans sa descendance masculine en ligne directe.

Nous avons en outre décidé que, jusqu'à ce qu'un domaine portant le nom de Glücksbjerg puisse être acquis, par achat dans Notre royaume de Danemark ou

dans Notre duché de Schleswig, par la duchesse douairière, afin d'être érigé en fief pour la famille de Cazes, Son Altesse Sérénissime versera à Notre Trésor une somme de **trois cent mille francs**, sur laquelle, jusqu'à l'acquisition du domaine, seront servis par ledit Trésor des intérêts légaux ; et à cet effet, il appartient à Notre Chancellerie danoise de prendre les dispositions nécessaires.

À la même date fut signée la patente de naturalisation²⁴ pour « ledit duc de Glücksberg, avec sa descendance légitime, appelée à demeurer et à résider dans Notre royaume et Nos pays », après quoi le département des Affaires étrangères fut invité à faire parvenir à Decazes une copie du rescrit, accompagnée d'une traduction française certifiée conforme, et à solliciter un dessin d'armoiries ducales en vue de leur insertion dans le diplôme.

À la fin du mois de juin, Decazes reçut la nouvelle réjouissante, et le **10 août**, le mariage eut lieu. La duchesse de Brunswick-Bevern s'était rendue à Paris conformément à sa promesse, et la cérémonie prit, comme on pouvait s'y attendre, les proportions d'un grand événement. L'acte de mariage fut signé, avec le roi de France en tête, par l'ensemble des ministres français, par les représentants diplomatiques des puissances étrangères et par toute une série des noms les plus éminents de la société française²⁵.

Waltersdorf était parti en voyage de vacances dans le sud de la France dès le début du mois de juin et avait été empêché de rentrer à temps en raison de la maladie de son fils. Qu'il se soit réjoui de ce qui s'était produit va de soi, et il estimait également que Sainte-Aulaire avait toutes les raisons de s'en féliciter. « Mais celui qui sera le plus satisfait, écrit-il à Rosenkrantz, c'est — le père de l'enfant. Puisque tous sont satisfaits, bon ami, pourquoi vous et moi ne le serions-nous pas ? Ce qui m'amuse beaucoup dans cette affaire, c'est qu'elle ait été tenue si secrète, et que beaucoup seront fort surpris lorsqu'ils l'apprendront : "ils verront et pourtant ne croiront pas"²⁶. »

Parmi les nombreux surpris se trouvait également le ministre français à Copenhague, le marquis de La Ferronnays, homme estimé et compétent, qui, à la demande expresse de Sainte-Aulaire, avait été tenu entièrement à l'écart de l'affaire. Il se montra totalement déconcerté par ce qui s'était produit et qui, selon ce qu'il rapporte²⁷, avait aussi suscité une vive surprise au Danemark, provoquant chez certains du mécontentement et chez d'autres peut-être l'espoir d'obtenir un jour le titre qui avait été accordé ici à un étranger. Du reste, Rosenkrantz lui avait déclaré que c'était surtout la conviction de faire quelque chose d'agréable au roi de France qui avait dissipé toute hésitation.

Mais si la nomination causa de l'étonnement au Danemark, elle n'en provoqua pas moins en France. Richelieu surtout, qui en reçut la première nouvelle par la dépêche de La Ferronnays, semble s'être senti blessé de ce que Decazes ait accompli une telle démarche sans l'avoir consulté, ni même lui en avoir donné la moindre information. De manière générale, lui comme plusieurs des amis politiques et personnels les plus proches de Decazes craignaient que ce nouveau nom et ce nouveau titre ne devinssent une arme entre les mains de l'opposition ; ils insistèrent donc pour qu'en tant que ministre, pair et dans toutes les relations officielles, il continuât à signer et à se faire appeler comme auparavant : **comte Decazes**.

Cette recommandation fut suivie, et Waltersdorf eut fort à faire pour assurer Rosenkrantz que cela ne portait nullement atteinte à la dignité du roi et que l'objectif de la nomination avait été pleinement atteint. Dans la sphère privée, beaucoup appelaient déjà Decazes « Monsieur le Duc », et peu à peu ce titre devait supplanter celui de comte. Decazes se montra d'ailleurs extrêmement reconnaissant et avait chaleureusement recommandé l'intérêt de notre cour à Richelieu lors du congrès d'Aix-la-Chapelle²⁸

Ainsi, notre duc danois demeura longtemps encore le **comte Decazes**, et son destin ne se développa pas tout à fait comme Waltersdorf l'avait imaginé.

L'attente d'une démission prochaine de Richelieu se réalisa certes avant la fin de l'année, mais il fallut encore une année entière avant que Decazes, toujours ministre de l'Intérieur, ne prît la tête du gouvernement ; et, après quelques mois seulement, il dut de nouveau céder la place, l'assassinat du duc de Berry ayant exigé sa victime. Ce n'est qu'à contrecœur que le roi laissa tomber son favori, tout en lui conférant en même temps le titre ducal français, pour lequel le titre danois avait dû ouvrir la voie. Pendant encore un an et demi, Decazes resta au service de l'État, comme ambassadeur à Londres, mais ses perspectives de reprendre un jour les rênes du gouvernement diminuèrent progressivement pour disparaître totalement lors de l'accession au trône de Charles X.

Avec le Danemark, Decazes entretint durant ces années des relations suivies, quoique limitées. Il manifesta à l'occasion sa reconnaissance envers la maison royale, et conserva avec le gouvernement un différend non résolu, car ni l'achat du domaine ni le dépôt des **300 000 francs**⁴ n'avaient été effectués.

En janvier 1819, la duchesse douairière demanda un délai, et ensuite l'affaire resta en suspens jusqu'au printemps 1822, où une visite simultanée de Decazes et de Sainte-Aulaire à Glücksborg était envisagée. En raison de la mort de Richelieu et de la maladie de son épouse, Decazes dut cependant renoncer au voyage, et le déplacement de Sainte-Aulaire ne laissa aucune trace visible.

L'année suivante, en revanche, l'affaire prit un tour sérieux. Accompagné de son épouse, Decazes arriva à la mi-juin 1823 à Glücksborg, d'où il rendit visite au roi et à la reine à Louisenlund ; il leur déclara alors qu'il avait désormais l'intention d'acheter un domaine au Danemark²⁹. On s'attendait effectivement à cet achat³⁰ et l'on parlait déjà de la transformation du comté de Scheel en **stamhus** (majorat) de Glücksbierg.

De Glücksborg, le voyage se poursuivit vers Copenhague, où les journées furent passées chez Rosenkrantz, Saint-Simon et le ministre anglais, mais surtout chez le prince Christian, qui témoigna aux visiteurs l'attention la plus flatteuse³¹. Après un séjour d'une semaine, on retourna à Glücksborg, et, après une nouvelle visite à Louisenlund — où le roi promit à Decazes de se porter parrain de son second fils — le voyage de retour eut lieu au début du mois d'août.

Auparavant toutefois, Decazes avait confié à son cousin, le secrétaire de légation à Copenhague, le baron Decazes, la charge de veiller à ses intérêts, et avait exposé par écrit la manière dont il souhaitait que toutes choses fussent réglées³².

⁴ Somme considérable ! La conversion en euros 2026 varie fortement suivant les sources, mais se situe nettement au-delà du million d'euros...

Ce qui lui tenait le plus à cœur, et ce qui devait écarter toute difficulté dans l'établissement du majorat, était que celui-ci — et donc le titre — fût rendu héréditaire pour son fils cadet, avant l'aîné, lequel devait hériter du titre ducal français et pour lequel il avait par ailleurs été suffisamment pourvu. Si toute sa lignée masculine venait à s'éteindre, il souhaitait que le majorat, mais sans le titre, passât à son frère, le vicomte Joseph Decazes, et à ses descendants mâles, puis, après leur extinction, à sa propre fille ou à ses filles, ou à leurs héritiers, comme bien libre.

Lors d'un entretien entre le secrétaire de légation et le président de la Chancellerie, Kaas déclara toutefois qu'il ne présenterait aucune difficulté d'étendre également l'hérédité du titre au frère de Decazes et à sa descendance masculine. Le baron ajouta donc ce souhait aux autres propositions³³ qu'il soumit au roi en février 1824, lequel approuva, sur proposition de la Chancellerie, que le diplôme fût rédigé conformément à ces dispositions³⁴.

À l'automne, le diplôme était prêt, mais le baron Decazes fit alors remarquer que la clause concernant le droit d'indigénat du duc au Danemark entraînait en contradiction avec la loi française, et comme il n'avait jamais été dans l'intention du roi Frédéric que Decazes perdît ses droits de citoyen français, il demanda que le diplôme fût modifié de manière à exclure toute possibilité en ce sens³⁵. Il proposa lui-même d'ajouter le terme honorifique à l'expression « droit de naturalisation », assorti d'une réserve stipulant que les droits du duc en France demeuraient intacts ; mais du côté danois, on préféra supprimer purement et simplement l'ensemble de la clause, renonçant ainsi à faire de Decazes un sujet danois.

Ce n'est qu'à la fin de l'année que le diplôme fut finalement remis³⁶.

Il était rédigé en danois, et son contenu était déterminé par le rescrit du 12 juin 1818, sous la même date que celle figurant sur le diplôme, mais assorti des modifications importantes évoquées plus haut. En outre, après le décès de la duchesse douairière de Brunswick-Bevern (le 12 avril 1824), son nom et tout ce qui s'y rattachait avaient été supprimés, et l'obligation d'établir le majorat fut transférée à Decazes lui-même, conformément à sa propre proposition, avec pour échéance l'accession à la majorité de son fils cadet³⁷.

Malgré cela, cette obligation ne fut jamais remplie, et le fils aîné, le comte Louis Decazes, fut reconnu par la cour danoise comme duc de Glücksbjerg, lorsqu'il assista en janvier 1840 aux funérailles du roi Frédéric VI.

1. H. P. Giessing raconta que Decazes, du côté maternel, était d'origine glucksbourgeoise, et cette explication s'est depuis maintenue.
H. P. Giessing : *Histoire du règne du roi Christian VIII*. Copenhague, 1852, p. 414, note.
2. Ernest Daudet : *Louis XVIII et le duc Decazes*. Paris, 1899, p. 206-207, 228-236.

3. Sa première épouse, fille d'un négociant parisien estimé, était déjà morte en 1807.

4. Anne Caroline de Nassau-Sarrebruck (née le 31 décembre 1751 ; morte le 12 avril 1824). D'abord mariée au duc Frédéric Henri Guillaume de Glücksbourg († 1779), puis au général danois, le duc Frédéric Charles Ferdinand de Brunswick-Bevern († 1809).

5. Waltersdorf à Rosenkrantz, 30 avril 1818.

6. Daudet : *Louis XVIII et le duc Decazes*, p. 111—IV. Daudet mentionne ici environ 2000 lettres encore conservées du roi à Decazes pour la période 1816—1822.

7. Waltersdorf à Rosenkrantz, 24—30 avril 1818.

8. Waltersdorf à Rosenkrantz, 24 avril. —

« Si vous aviez vu », écrit-il quelques jours plus tard (28 avril), « combien on fut doux et aimable lorsque l'on me parla de l'entretien que j'avais eu la veille ! On s'intéresse véritablement à cette affaire, comme une mère pourrait le faire pour un fils de dix ans qu'elle voudrait faire entrer dans la Garde, ou du moins avec la participation d'un père pour son fils adoptif. Celui-ci ira loin, si le père vit encore 4 à 5 ans. »

9. Le 8 mai, Sainte-Aulaire partit.

10. Waltersdorf à Rosenkrantz, 6 mai.

11. Un peu plus tard, il écrit toutefois que Decazes personnellement devait au minimum avoir le rang n° 10 dans la première classe. Waltersdorf à Rosenkrantz, 6 mai.

12. « Si les choses allaient si loin que l'on demandât l'avis de notre ami le ministre de la Justice et de la Police [c'est-à-dire Kaas], veuillez avoir la bonté, très cher ami, de l'amener à ne pas faire de difficultés ni à s'opposer à cette affaire. » Waltersdorf à Rosenkrantz, 28 avril.

13. Waltersdorf à Rosenkrantz, 28 avril.

14. Waltersdorf à Rosenkrantz, 27 mars.

15. Waltersdorf à Rosenkrantz, 6 avril.

16. Waltersdorf à Rosenkrantz, 30 avril ; cf. 15, 19 et 25 mai.

17. Rosenkrantz à Waltersdorf, 16 mai.

18. Waltersdorf à Rosenkrantz, 2 juillet.

19. Waltersdorf à Rosenkrantz, 6 juin.

20. Le 5 juin. Dépêche de La Ferronnays du 6 juin.

21. Proposition de Cold, datée du 9 juin 1818.

22. Registre du 4^e département.

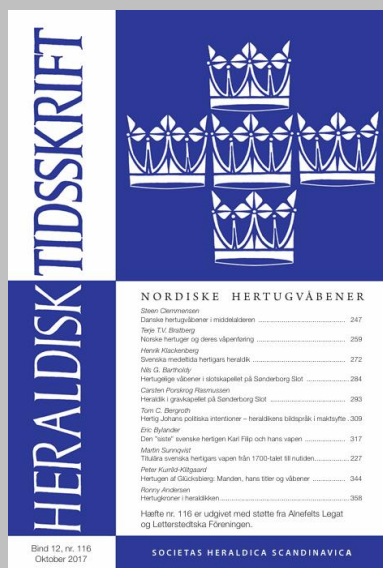
23. Dans la communication du ministère des Affaires étrangères à la chancellerie, le nom était écrit « Glyksberg », que Gold avait proposé de modifier en « Glycksberg ».

24. Archives féodales.
25. Le secrétaire de légation Coopmans à Rosenkrantz, 10 août.
26. Waltersdorf à Rosenkrantz, 2 juillet.
27. Dépêche du 20 juin.
28. Waltersdorf à Richelieu, 8 juillet, 4 et 9 septembre.
29. Frédéric VI à Rosenkrantz, Louisenlund, 25 juillet 1823.
30. Le ministre français, le comte de Saint-Simon, mentionne également l'achat du domaine comme but du voyage. Dépêche du 5 juillet.
31. Dépêche de Saint-Simon du 15 juillet.
32. La lettre du duc est datée de Glücksbourg, 29 juillet.
33. Baron Decazes à Kaas, Copenhague, 4 novembre 1823 et 12 février 1824.
34. Très humble requête de la chancellerie danoise du 25 février 1824. Approbation du roi le 2 mars.
35. Cf. le rescrit du 12 juin 1818 (ci-dessus p. 13) :
« ... il Nous a plu ... d'accorder au comte Élias Decazes ... le droit d'indigénat dans Nos États avec le titre de duc de Glücksbourg ».
36. Baron Decazes à Kaas, Copenhague, 29 novembre 1824.
37. Baron Decazes à Kaas, Paris, 13 janvier 1825

✓ **Fin de la traduction complète du texte.**



***Le château de Glücksburg -ou borg- existe bien !
La confusion avec le virtuel Glücksbierg est très
(trop) fréquente.***



Notre seconde rencontre se nomme **Peter Kurrild-Klitgaard**, un universitaire danois spécialiste d'héraldique. Il publie son article, **Le duc de Glücksbjerg : l'homme, ses titres et ses armoiries** en octobre 2017 dans **Les études héraldiques** de la Société Héraldique scandinave. (Bind 12, nr. 116, Oktober 2017). Le lien ci-dessous permet d'en prendre connaissance⁵.

Au-delà de rappels historiques, l'auteur nous montre le caractère absolument unique et exceptionnel de ce titre de duc, *un cas extraordinaire*. Un titre qui de plus va mélanger allègrement les genres, *un exemple unique d'hybridation héraldique franco-danoise, reflet direct des circonstances politiques ayant entouré la création du titre*. On est en effet en présence d'un titre danois avec une couronne très française ! Une illustration riche, bien cachée jusqu'à maintenant dans des ressources danoises mérite l'attention.

A défaut de pouvoir présenter ici une traduction de ce texte, nous ne pourrions que proposer un résumé de son contenu. Pour l'essentiel, l'auteur reprend ce que Hansen avait publié. L'article expose donc le cas *extraordinaire* du seul titre ducal non royal jamais conféré au Danemark, attribué à l'homme politique français Élie Decazes (1780–1860), qui devint en 1818, pour des raisons *peu orthodoxes*, duc danois « de Glücksbjerg », un lieu inexistant rappelant nominalement le duché (royal) de Glücksborg. L'article décrit les circonstances et le contexte, ainsi que la nature du titre et des armoiries ducales. Pour la première fois, les projets héraldiques envisagés pour les armoiries ducales sont identifiés et décrits.

Les raisons « *peu orthodoxes* », être duc pour pouvoir épouser Egédie de Saint-Aulaire fondent alors le projet de Decazes, du comte de Saint-Aulaire et du roi Louis XVIII : proposer au roi Frédéric VI de Danemark de transférer à Decazes le titre de Glücksborg, assorti du château.

L'auteur précise que « *ce projet fut exposé à plusieurs reprises, lors de rencontres distinctes, au représentant diplomatique danois à Paris, Ernst Frederik von Walterstorff (1755–1820), lequel dut cependant signaler que cette solution était pratiquement irréalisable.* »

« *Walterstorff entrevit toutefois une autre possibilité. À cette époque, il menait des négociations difficiles avec l'État français concernant les importantes créances financières du Danemark à l'issue des guerres napoléoniennes (environ 42 millions de francs).*

⁵ <https://heraldik.org/publikationer/heraldisk-tidsskrift/ht-bind-12/>

Rendre service au favori du roi pouvait, pensait-il, offrir une modeste ouverture pour améliorer la position danoise auprès de Louis XVIII. Il proposa donc au roi du Danemark — par l'intermédiaire du ministre des Affaires étrangères Rosenkrantz — de créer pour Decazes un titre de duc du lieu inexistant de « Glyksberg ». D'autres options furent discutées : un nom lié à Læsø, ou des titres se terminant en « -skiold » ou « -borg ». Finalement, cette solution fut acceptée.

Ainsi, le besoin français d'un titre ducal et le souhait danois de se concilier le gouvernement français convergèrent dans la création de ce titre singulier. »

Peter Kurrild-Klitgaard analyse également la transmission de ce titre de duc. Une lecture très littérale du diplôme de Frédéric VI permet d'envisager une transmission à tous les descendants mâles. Il n'y a pas mention de primogéniture.

L'article expose en fin de texte quelques informations relatives aux armoiries. Elie Decazes n'a pas en effet proposé dès 1818 un projet, le temps lui manquait pour cela. Quelques années plus tard, et la royauté danoise quelque peu embarrassée car n'ayant aucun duc et aucune expérience dans ce domaine, un projet fut proposé. Frédéric VI officialisera les armoiries le 30 septembre 1823.

Les armoiries

Ce voyage danois nous permet de revenir sur les armoiries du (des) duc(s) Decazes. L'écu présente trois corbeaux⁶. Il est bien connu et documenté. Joseph Decazes pour sa part fait sienne une version différente, à droite. Au centre, sceau Elie Decazes, 1849.

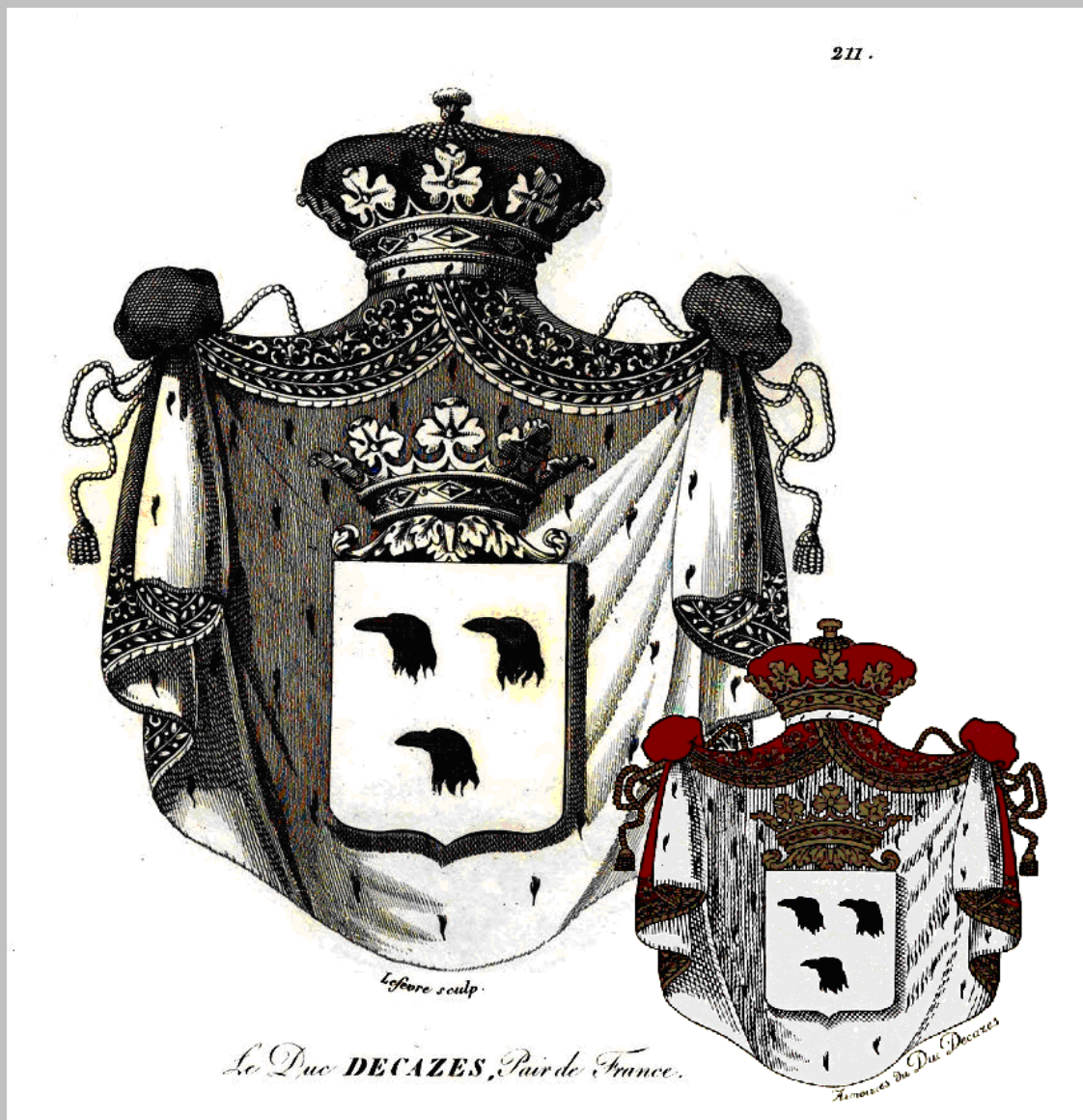


Peter Kurrild-Klitgaard précise qu'Elie Decazes a proposé aux autorités danoises un « papier découpé dans un livre ».

⁶ Lettres patentes lisibles ici : https://www.senat.fr/pair-de-france/decazes_eliepf0254.html

Ce papier, le dessin « découpé », voir plus bas, provient en fait de *l'Armorial général de la Chambre des Pairs de France, Jean Baptiste Pierre Julien dit de Courcelles, 1822, dessins de Lefevre*. Cet ouvrage, très rare en consultation libre et souvent en version non exhaustive, est cependant disponible depuis un lien en ligne aux Pays-Bas et figure dans la bibliothèque de l'Université de Tilburg. Merci à eux pour cet effort de numérisation ! Le lien d'accès aux deux volumes⁷ est donné en bas de page.

Les armoiries du duc Decazes figurent, planche 211 du deuxième volume proposé sur ce site de consultation. Nous les donnons ci-dessous. On notera l'absence du lion et du griffon, porte-écus. Une version colorée figure de nos jours sur l'étiquette *Grand vin de Bordeaux, Château La Grave*. Couronne de duc et bonnet de pair.



7

<https://tilburguniversity.on.worldcat.org/search?queryString=Armorial%20g%C3%A9n%C3%A9ral%20de%20la%20Chambre%20des%20Pairs%20de%20France&idDetect=true&clusterResults=false&groupVariantRecords=true&bookReviews=off>

Au dessous du portrait les armoiries présentent
celles de la famille Decazes, à gauche, et Saint-Aulaire, à droite.

Double écu et couronne de comte



Nota : la gravure provient de la référence suivante : **Collection d'autographes, de dessins et de portraits de personnages célèbres, français et étrangers, du XVIe au XIXe siècle**, vol 3, D-F, consultable dans Gallica.

(<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b10027296v/f91.item>)

Portrait d'Élie Decazes assis à son bureau, sur un fauteuil aux accotoirs ornés de mufles de lions. Portrait gravé par Paolo Toschi d'après une toile peinte par François Gérard. Version HD Bibliothèque Nationale Espagne <https://bne.digital.bne.es/bd/es/viewer?id=68a7ba04-9007-46b4-84a5-7509b73e09fe>. Une version est également visible sur le site British Museum : <https://www.britishmuseum.org/collection/image/1613429848>



Ill. 3. Våben for Élie Decazes som fransk duc-pair, skåret ud af en bog og 1823 indsendt som forlæg til et dansk hertugvåben (Rigsarkivet, København).
Coat of arms of Élie Decazes as French duc-pair, cut out of a book and 1823 submitted as proposal for his Danish ducal arms (National Archives, Copenhagen).

In Peter Kurrild-Klitgaard,

Le duc de Glücksbjerg : l'homme, ses titres et ses armoiries

« *armoiries d'Élie Decazes comme duc-pair, découpées dans un livre et soumises en 1823 pour être ses armoiries ducalés danoises* ».



Eglise de Bonzac. Vitrail, couronnes de duc
et duc et pair

blasons familles Decazes et Saint-Aulaire

(DR, autorisation, publication 33910 Bonzacais, Facebook)





Louis Decazes, duc de Glücksberg⁸

**Armoiries Louis Decazes,
 comme chevalier de l'Ordre de l'Eléphant, 22 janvier 1876**

Nota : lien vers ordres de chevalerie danois (dont Dannebrog et Eléphant) :
<https://www.kongehuset.dk/en/royal-collections/chapel-of-chivalry-and-armorial-books/>

⁸ Avec nos remerciements à la Chancellerie des Ordres Royaux, Copenhagen pour autorisation



Armoiries⁹ du ministre des Affaires étrangères Louis Decazes (1819-1886),
chevalier grand-croix de l'ordre du Dannebrog en 1874, 20 mars 1874.

La tête du griffon est faite pour ressembler à une tête de corbeau, comme
dans l'écu.

⁹ Avec nos remerciements à la Chancellerie des Ordres Royaux, Copenhagen pour autorisation



Gravure et armoiries du duc Elie Decazes, les 3 corbeaux.



Au bas de la gravure des armoiries on remarque le collier de l'ordre de l'Eléphant dont Elie Decazes fut fait chevalier le 27 juin 1846. Elie Decazes était également chevalier de l'ordre de Dannebrog. Portrait de JD Court, présent au chateau de Frederiksborg, dans les collections royales danoises (également publié par Roger Langeron, Decazes, Ministre du roi, Hachette, 1960). Une autre version de ce portrait, plus « riche » existe. *Le portrait, peint en 1847, est un magnifique tableau ovale inséré dans un cadre doré richement sculpté. Il fut sauvé de l'incendie du château de Frederiksborg en 1859 (inventorié sous le n° 77 sur la liste de sauvetage). Le duc y apparaît en buste, sans mains visibles, de face légèrement tourné vers la droite. Il a les yeux bleu-gris, est chauve sur le dessus du crâne mais porte des favoris fournis. Il est vêtu d'un habit brun et noir à galons d'or, avec large cravate blanche.*

Il porte le collier de l'ordre de l'Éléphant, la Légion d'honneur, l'ordre de l'Éléphant et la croix d'argent du Dannebrog ; le grand cordon rouge de la Légion d'honneur traverse son épaule droite¹⁰.

Curieusement les deux portraits diffèrent sensiblement...La version ci-dessus est peut-être une ébauche de travail de Court ?

¹⁰ Erik Westengaard, Meddelelser, Dansk Adelsforening, JULI 2011



LE DUC DECAZES,
GRAND RÉFÉRENDAIRE DE LA CHAMBRE DES PAIRS
(Tableau de J. D. Court
au château de Frederiksborg, Danemark.)

▲ In Langeron, Decazes Ministre du Roi, Hachette, 1960. Le collier de l'Eléphant est absent, le costume est différent...



La présence des deux versions au Danemark est insolite...

▼ Elie Decazes,
armoiries¹¹ approuvées par le roi Frederik VI,

30 septembre 1823 (1830 ?)



Frédéric VI

*Nous, Frédéric
VI, par la grâce
de Dieu Roi de*

Danemark,faisons savoir :

Que, considérant l'attachement qui Nous a été témoigné et les mérites distingués par lesquels Notre très honoré et bien-né Comte Élie Decazes s'est signalé, et par Notre

¹¹ Remerciements pour autorisation, Archives Nationales Danoises, Copenhagen

grâce et faveur royale particulière, Nous lui avons accordé et conféré le Titre et la Dignité de Duc de Glücksbiërg,

Lequel titre et dignité lui appartiendront ainsi qu'à ses héritiers légitimes masculins, pour en jouir avec tous droits, honneurs et prérogatives y attachés conformément aux lois du Royaume.

Donné en Notre Château de Copenhague, le 12 juin 1818.

Sous Notre main et sceau royal.

.....

Pour résumer :

.....

Année	Pays	Acte / Événement	Roi	Détails
1818	Danemark	Rescrit royal	Frédéric VI	Confère le titre Hertug af Glücksbiërg (duc de Glücksbiërg) à Élie Decazes. Possibilité de majorat. Transmission héréditaire.
1820	France	Création du titre français	Louis XVIII	Élie Decazes devient duc Decazes . Transmission aux descendants légitimes.
1822	France	Reconnaissance du titre danois*	Louis XVIII	Autorisation officielle de porter le titre duc de Glücksbiërg en France. Héritage confirmé pour les descendants.

**Nota : L'acte du 30 avril 1822 (lettre patente duc pair) ne mentionne pas le titre danois. Idem pour l'acte du 2 août 1822 (majorat). Mais le titre danois apparaît dans l'acte du 9 mars 1826 (majorat). Voir lien 6, page 15.*

Si « Glücksberg » est donc tout à fait imaginaire, l'inspiration venait de Glücksburg (ou Glucksborg), le château du même nom est lui très réel...





Meddelelser.

Le *Bulletin de l'association de la noblesse danoise* ne peut ignorer l'existence du duc de Glücksbiërg. Dans le numéro de juillet 2011, plusieurs articles reviennent sur ce singulier titre de duc. Le sujet semble donc être toujours d'actualité.

Henrik Holstein analyse l'existence de ce titre et présente l'historique des deux titres de duc actuels Glücksborg au Danemark.

Erik Westengaaard présente le cas d'Elie Decazes, duc de Glücksbiërg et décrit le tableau de Frederiksborg présenté ci-dessus.

Anna von Lowzow H. Holstein nous précise enfin, dans le même numéro, en quelques lignes, le contexte historique :

« Le roi Frédéric VI avait en 1818 conféré le titre de duc (avec rang équivalent à celui de comte féodal) à Élie Louis Decazes, chef de la police de Louis XVIII. Celui-ci espérait obtenir le titre de Glücksborg, mais le roi lui accorda celui de Glücksbiërg, à condition qu'il acquière des domaines au Danemark ou dans le duché de Schleswig — ce qu'il ne fit pas.

Il acheta toutefois le palais Dehn¹² à Copenhague, sans jamais s'y établir. L'octroi du titre s'inscrivait dans un jeu diplomatique : le Danemark espérait que Decazes, devenu ministre français des Affaires étrangères, obtiendrait le paiement des dettes de guerre françaises après les guerres napoléoniennes. Cela ne se produisit pas. »

¹² Autres sources : achat d'un appartement dans le palais, à Niels Rosenkrantz. Ce palais abritera un temps la légation française à Copenhague. (*Niederrheinischer Kurier*, 29 mars 1825 / *Journal des débats politiques et littéraires* 24 mars 1825, voir aussi Peter Kurrild-Klitgaard, article cité). In : *Danske slotte og herregarde Bind 2* (Jorgen Hansen, Châteaux et manoirs danois, vol2 : « en 1811 l'ensemble du complexe fut vendu au comte Ludvig Baudissin....Rosenkrantz cependant continua d'habiter l'appartement d'angle qui fut plus tard acquis par M. le comte Elie Decazes. La légation française y occupa des locaux jusqu'aux alentours de 1839. »

Curiosités !

Au terme de ce voyage danois, nous avons relevé quelques « curiosités ».

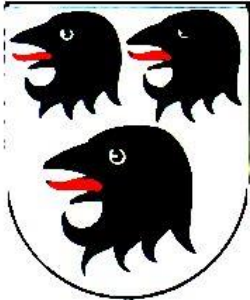
La présence de deux tableaux de JD Court à Copenhague, similaires mais bien différents, intrigue... Il y a aussi le fait historique du versement d'indemnités par la France au Danemark, suite à la présence des troupes de Napoléon. La plupart des sources font état d'un non versement, mais nous avons trouvé une affirmation contraire, dans un journal satirique, peut-être moins fiable ?

Et curieusement une nouveauté ! Dans le monde très codifié de l'héraldique, les armoiries du duc Decazes mettent en avant les trois corbeaux, toujours noirs. Enfin, pas obligatoirement toujours : l'annuaire de la noblesse danoise¹³ dans une de ses dernières éditions, propose une variante insolite !

Danmarks Adels Aarbog, 2006

GLÜCKSBIERG

GLÜCKSBIERG*



Elie Louis greve, senere hertug Decazes (fransk greve 27. jan. 1815, pair af Frankrig 31. jan. 1818, fransk hertug 20. febr. 1820) blev den 12. juni 1818 for sig og ægte mandlige descendenter og, hvis disse skulle uddø, hans broder Joseph Leonard Vicomte Decazes (fransk baron i dec. 1815) og ægte mandlige descendenter udnævnt til dansk hertug af Glücksbiereg (primogenitur). - Medlemmerne af den hertugelige linje skriver sig »Decazes de Glücksbiereg.«

Præsensliste, se årgang 1978.

▲ Danmarks Adels Aarbog, 2006-2008 (2009)

Vous souhaitez réagir ? ► jrudelle@ferrobase.fr

¹³ Voir https://bibliotek.slaegt.dk/cgi-bin/koha/opac-search.pl?idx=ti&q=danmarks%20adels%20aarbog&limit=branch%3ADISWEB&sort_by=title_asc&count=25